

Charles Alex. de Caloune b. H. R. A.

Jan. 31 1792

38678 -83

31 J 1792

se Monseigneur

Lorsque M. le Comte d'Artois enchaîne
Du presen que Votre alt. royale lui
a fait avec la grace qui caracterize toutz

Ses actions, lui en a exprimé sa reconnaissance,
 Il n'a pas voulu, par respect pour
 La résolution de neutralité annoncée
 par Sa Majesté Britannique, entrer
 dans aucun détail sur la position
 de nos affaires, ni même prévenir
 Votre altesse Royale sur le genre et
 le but de la députation envoyée
 par la France en Angleterre. Mais
 sur ce que j'ai assuré quant à
 Votre altesse Royale, j'en ai parlé
 à tout ce qui concernoit essentiellement
 la cause du Roi de France et de ses frères
 les frères, carant j'étois intéressé
 quelle fut instruite de ce qui
 pouvoit influer davantage sur
 la fin de cette grande affaire
 qui est celle de tous les Souverains
 et de tous ceux qui doivent l'être,

Jan. 31 1792

38679

J'ai été chargé de vous présenter Mon-
seigneur, quelques éclaircissements
relatifs au dernier état des choses.

4
En France, le trouble en au dernier
période; le Roi plus menacé, plus captif
plus outragé qu'il ne l'a jamais été, n'est
plus que l'instrument passif de l'Assemblée,
tantôt d'une autre Secte
pretendument modérée, mais également
ennemie de son autorité, qui donne
dans son conseil, et règle ses
démarches, quand elles ne sont pas
entraînées par le parti plus violent.
Les deux partis aussi opposés entre
eux que le sont les aristocrates aux
démocrates, ont juré leur destruction
réciproque et sont à la ville d'en
venir aux mains, ce qui fait craindre
quelque jour un effusion de sang dans Paris
une catastrophe sanglante. Si Votre
Altesse royale veut avoir une notion
aussi exacte qu'elle peut l'être, de

ce qui constitue la différence des
 factions entre lesquelles le Royaume
 et particulièrement la capitale se
 trouvent déchirés, ainsi que la composition
 des principaux acteurs de chacune, elle
 en verra le tableau en raccourci dans
 un petit écrit que j'ai l'honneur
 de joindre à cette lettre.

En Europe, il semble que le mouvement
 soit venu en des affaires de France pour
 occuper sérieusement toutes les autres puissances,
 l'Espagne, le Portugal, Naples, la Sardaigne,
 et les Suisses ont manifesté leurs
 sentiments; La Russie et la Prusse leur
 ont prononcés encore plus affirmativement
 en annonçant les secours les plus actifs.
 L'empereur et le roi de Prusse qui
 depuis l'insignifiante acceptation de
 l'acte constitutionnel par la maj. Prus.
 avoient un devoir suspendre tout
 mouvement, se trouvent entraînés à
 la guerre par les extravagantes menaces
 de l'assemblée, et les derniers décrets,
 dont j'ai l'honneur d'envoyer copie

Jan. 31 1792

38680

à votre altesse royale, semblent avoir
 fidé au 1^{er} mai prochain, l'époque de
 l'embrasement général. //

quoique les princes frères du roi ne se
 flattent pas que l'intérêt en leur faveur,
 soit de la part de toutes les Cour, aussi
 que en aussi désintéressé qu'il l'est de
 la part de la Russie et de l'Espagne, quoique
 le système politique de la maison
 d'Autriche semble tendre plutôt à les
 tenir à l'écart et dans une inaction
 qui leur seroit impossible, qu'à leur faire
 jouer le rôle qui leur convient et
 leur appartient essentiellement, il
 est toujours vrai que l'empire des
 circonstances plus ou moins que toutes les
 combinaisons des politiques particuliers
 cimentent aujourd'hui la confédération de
 toutes les souverainetés contre les ennemis
 déclarés de tous les souverains.

L'Angleterre seule paroît vouloir
 demeurer inébranlable dans l'absolue neutralité

Mais nos usurpateurs se flattent de parvenir
à la mettre dans leurs intérêts; ils
croient que leur licence desordonnée leur
donne droit à l'appui d'un peuple qui
aime la liberté, mais qui ne la confond
pas avec l'anarchie; et ce dans la
persuasion que la majorité britannique
s'unira à leur horde seditieuse contre
toutes les couronnes, qu'ils ont envoyés
à Londres, plusieurs de leurs agents, les
uns pour négocier avec le ministère
les autres pour semer dans le peuple
leur erreur, intrigues, tromperie, et
souffler la sédition.

ces emissaires sont M^{rs} Jarrri, Talleyrand-
-perigord, le duc de Biron, Rabaud de
St etienne, peut-être aussi comme Carrere
à son retour de Hollande ou il en
a été à même intention.

Le Sr Jarrri en dis on le seul qui ait
caractère avoué par le gouvernement
comme chargé à Londres des affaires de France.

Jan. 31 1792

38681

C'est un homme qui a déjà été employé à quelques besognes politiques, et qui ne manque pas d'habileté.

M. de Périgord ancien évêque d'Autun doit être employé pour le second tout l'esprit et toute la souplesse dont il a si indignement abusé depuis deux ans.

Kalraud est étienne protestant fanatique aura le département d'chauffeur les non-conformistes, les diffidens

Le Duc de Biron que Monsieur a connu Duc de Launay, et pensant mieux qu'après sera dans Londres l'introduit de ses collègues,

Bonne carrière conduira les intrigues subalternes, et distribuera l'argent. Car quelque peu qu'il y ait en France, on ne doit pas douter que l'Assemblée ne tienne à Londres comme partout ailleurs son moyen favori, celui de la corruption. Votre altesse royale verra dans la copie ci-jointe de l'instruction secrète donnée au comte de Segur pour Berlin un échantillon de l'usage qu'on fait de cette manœuvre.

Les Princes ferois D'Arhoi ne croient pas devoir
 être inquiets de l'effet que produira cette
 Caravane Diplomatique. ils sont persuadés
 que si le Gouvernement Britannique vouloir
 sortir de son système d'immobilité pour
 se menager les avantages qu'il pourroit
 retirer du mouvement général, soit par quelque
 alliance, soit par des stipulations relatives à
 son commerce, il ne s'abaisseroit pas à
 traiter avec une assemblée couverte de
 nuages, qui n'a pas un an à subsister, et
 avec qui perira tout ce qu'elle aura fait.
 Il seroit bien plus digne de la force de l'ordre
 et plus solide en soi de s'entendre avec les
 ferois du vrai captif qui ont seuls en ce moment
 le libre exercice de son autorité, avec des
 Princes qui quelques contradictions qu'ils éprouvent
 encore, ne peuvent manquer d'arriver en
 de bons résultats, avec glorieuse destinée,
 avec des Bombes qui se fonderont à
 jamais sur et toute leur race des marques
 de bienveillance qu'ils auront reçues en
 cette occasion critique.

Le Cabinet de Londres a fait voir
 par sa conduite autant que par ses
 expressions, particulièrement dans

Jan. 31 1792

38682

La lettre que la Majesté Britannique
 a bien voulu écrire aux princes
 que l'Angleterre n'estoit pas dans
 l'intention de rien acquiescer par nous
 troubles, et ce genre de desinterressement
 qui comble de gloire votre fiere et
 noble rivale, ainsi que son auguste
 Souverain ne permet pas de croire
 que des leffions de colonies ou autres
 propositions de meme genre, puissent
 la seduire. elle trouvera, sans l'avoir
 cherché, assez d'avantage dans la
 Calanité qui met la France hors d'état
 de pouvoir lui faire ombre de
 bien longtemps, et qui des lors lui
 assure une prolongation de pais
 qui est pour elle le principe d'une
 progression toujours croissante de
 richesse, de puissance, et de prosperité.

Mais quoiqu'il en soit sur tous
 les points que l'Angleterre pourroit avoir
 en vue, la conciliation, l'accord parfait
 et tout les parts possible, n'y trouveront

Surmen par de difficulte en France
 des que la France aura un gouvernement,
 mais tout est impossible. Je n'y
 a aucun moyen de traiter avec elle
 qu'on n'ait rien a pas. Voilà ce que
 j'ay entendu dire a l'acte elle
 même, et ce qui tranquillise sur tous
 les efforts des ennemis de
 l'assemblée. Cependant comme
 ils se précéderont du moins
 avec eux, nous ne pouvons de part ou
 d'autre, les primes de l'assemblée
 que sa majesté britannique donner
 en cette occasion quelque témoignage
 de ses sentiments assez manifeste
 pour qu'il ne permette pas aux fausses
 impressions qu'on a déjà voulu fonder
 sur la conduite des ministres hanois
 de s'accréditer davantage. Les
 primes déjà rassurés personnellement
 par la lettre de sa Majesté, ne
 se permettent pas de risquer de

Jan. 31 1792

38683

L'important à ce sujet: ils vous
 adressent Monsieur, la plus
 grande obligation si votre altess.
 Royale l'engageant, après l'arrivée
 des emissaires nationaux, a fait connaître
 publiquement l'intérêt quelle continue
 de prendre à la cause du Roi de
 France, et son éloignement à
 donner aucune espèce d'appui aux
 factions qui troublent le Boulevard
 du Royaume.

Après m'être acquitté de mon vœu
 des ordres qu'il m'ont donné, qu'il
 me soit permis de mettre moi-même
 aux pieds de votre altess. Royale un
 nouvel hommage des sentiments dont je
 suis pénétré et du profond respect avec
 lequel j'ai l'honneur d'être
 Monsieur
 De votre altess. Royale

à Coblenz le 31
 Janvier 1792.

Le très humble et tendre
 obéissant serviteur
 De Calonne

From the Cabinet
31st Jan'y
1792

Enclou-
Sures.

25 jan^u 1792. 38684 - 8

Précis Instructif

Sur les différents Partis qui
divisent la France .s.

Il existe actuellement en France,
trois Partis qui sont connus sous
les noms de Royalistes, de
Républicains, et de Monarchiens.

Deux de ces Partis marchent
l'un contre l'autre directement,
et à visage découvert; le
troisième est masqué et tend
par des voyes obliques, à s'élever
sur les ruines des deux autres.

Les Premiers veulent rendre
au Roi la Liberté et le trône.

Les Seconds ne veulent pas
de Roi.

Les Derniers veulent un Roi
sans Couronne.

Les Royalistes que le peuple
appelle Aristocrates, et sans s'en douter
ce que ce mot signifie, et qu'il
faudroit appeler les Sujets
fidèles, ou la Partie Saine de la
Nation, sont composés du vrai
Clergé, de presque toute la

La Noblesse, de la magistrature,
et de la grande Majorité des
propriétaires tant des villes que
des Campagnes; Ils ont sous
chef, Les Princes Freres du Roi,
et sous ralliés sous l'étendard
des Bourbons; ils rejettent et
abhorrent les Principes de la
nouvelle constitution; ils se
soutiennent que tous les Décrets
de l'Assemblée qui s'est dite
Nationale, sont radicalement
nuls, comme faits sans pouvoir,
contre la tenue des mandats,
contre le vœu des Cahiers, contre
les loix fondamentales de l'Etat,
Ils sont attachés au Gouvernement
monarchique dans sa pureté, et
à l'ancienne constitution, en
réformant les abus du Régime;
sous cette réforme, ils se
réfèrent à la sagesse du Roi,
soit qu'il veuille confirmer les
Dispositions bienfaisantes de
la Déclaration du 23 Juin 1789,
soit qu'il prenne pour base
les redressements votés unani-
mement par les cahiers dont
les résumés se trouvent dans
l'ouvrage de M^r de Calonne
sur l'Etat de la France.

Enfin ils se réunissent tous à
 Vouloir que l'autorité légitime
 soit rétablie, que les trois ordres de
 l'Etat soient conservés, que la
 Religion catholique soit dominante,
 que toutes les propriétés soient
 respectées, que les privilèges &
 féodaux soient abolis, que les
 Peuples soient soulagés, tant par
 une juste répartition des impôts,
 que par la plus saine économie
 dans les dépenses, et que le bon
 ordre, soutenu par la force publique,
 ramène dans le royaume la
 tranquillité et la prospérité:
 Telle est la profession de foi
 de tous les vrais Royalistes.

Les Republicains qu'on appelle
 aussi Democrates et dont la plus
 violente affiliation se nomme
Jacobins ou enragés, ne veulent
 point de Roi, ni en France, ni
 même ailleurs, c'est une ligue
 fanatique contre toutes les
 Couronnes, et sous ce point de vue
 ils sont qualifiés de Propagandistes,
 ils ont pour chefs (sans parler
 du Duc d'Orléans*) les Nobespierres,
 les Petitions, les Naderes, # les
Brisot de Warrille, les isnard, les
fanbêt, les Ruzire les Danton,
 les gorsas, et autres scélérats
 obscurs de même trempe.

les rabaud de l'étranger,
les bonne cancre,

* On ne sait à quelle classe on
 doit annexer ni le Duc d'Or-
léans qui par ses liaisons
 semble appartenir à celle-ci,
 et par ses intérêts devroit
 plutôt être censé chef de
 la faction qui veut con-
 server le trône entre degra-
 dans, mais il n'est ni répu-
 blicain ni monarchien, il
 est lui-même et ce n'est
 que par ses vues personnelles
 qu'on peut le juger, sans lui
 attribuer aucune opinion.

Leur projet est de faire de la France une république, composée de la fédération des 83 Départements dont Paris seroit le centre. le pouvoir exécutif subordonné, dans leur système, à l'Assemblée centrale. A législative, seroit exercé par un chef, et les moins forcés consentiraient que ce Rang fut conservé à la maison de Bourbon; les circonstances décideroient entre Louis XVI, et Philippe d'Orléans. ce parti est soutenu par des hordes de brigands sanguinaires, animés par des Plumes effrenées, et fortifié par les clubs Jacobites répandus dans tout le royaume même par l'incroyable club des Regicides, a encore la majorité. Dans l'Assemblée actuelle, domine la municipalité de Paris, dispose de l'argent, c'est à dire des assignats, envoie dans toute l'Europe des corrupteurs missionnaires de la Propagande, et est lié avec les Protestans, avec les Dissidents de toutes les nations, avec les différents ordres de la Franc-maçonnerie, de la Loge Rouge, et autres sociétés de même genre. L'exces de ses

extravagances en est le seul
préservatif, et c'est par cet excès
même, qu'il périra.

Les Mouarchiens qu'il
faudroit plutôt appeler anti-
mouarchiens se nomment aussi
feuillans à cause du lieu de leur
assemblée principale.

À la tête de ce parti sont
presque tous les ministres de
l'infortuné Roi que la trahison
entourne et avec eux les La
fayette, les La Motte, les Montes-
quieu, les Clermont-Tonnerre, les
Noailles, les La Mark, les Rochau-
beau, les Dandré, les Barnave, les
Thouret, les Beaumetz, les Chapetier
Les Leborne, l'ex-cardinal de Lomenie, l'ex-Évêque
Dautun, les La Roche Foucault,
Les Biron, les Malouet les Mounier, les
Lally Toleudal, et plusieurs
autres qui le dissimulent,
mais dont les sentimens ne
sont pas purs.

Ce parti sans contredit le
le plus dangereux, comme le plus
séducteur, a eu tous les jours
ses progrès, a des intelligences
à Bruxelles, à Vienne, et dans
plusieurs cours, s'insinue par
tout à la faveur de ses
déguisemens, et s'efforce de
gagner par l'astuce de ses

moyens cachés, ce que fait secourir
au parti républicain l'atrocité de
ses violences exorbitantes.

Il est difficile de définir
avec précision, ce que sont les
monarchiens, le propre de leur
caractère étant d'éviter de s'en
donner aucun; ils seroient
d'ailleurs fort embarrassés
eux mêmes d'expliquer leur
système, et de fixer le but où
ils veulent arriver.

Pour s'en former une
idée aussi juste qu'elle peut
l'être, il faut examiner le
principe qui les a produits, les
différentes branches entre les
quelles ils se subdivisent, enfin
ce qu'ils ont de commun avec les
républicains, et en quoi ils leur
sont contraires.

C'est principalement à la
crainte qu'il faut attribuer
l'origine de cette secte, qui dans
sa naissance a porté successi-
vement les titres d'impériaux
et de modérés. effrayés de ces
attentats des démagogues les
plus audacieux, frissonnant,
comme tous les Demi-Sévirats,
à la vue de la trace sanguinaire
des forfaits dans lesquels ils ont
eux même trempé, pressoyant

plus ou moins prochaine la haine
 de l'œuvre qu'ils reconnoissent
 avoir portée trop loin, les membres
 de cette secte blament les
 horreurs qu'a occasionnées
 la nouvelle constitution, mais
 veulent en conserver toute la
 substance, et par conséquent
 tout le venin qu'elle renferme.
 D'un côté, ils espèrent appaiser
 par un feint repentir, l'autorité
 qu'ils ont outragée; de l'autre,
 ils cherchent à se faire un
 abri contre la juste vengeance
 qui menace leur tête; en consé-
 quence ils ont imaginé des
 systèmes qui semblent rendre
 au Souverain une partie de ses
 droits, en même tems qu'ils
 en exercent par l'obstacle permanent
 qu'ils leur opposent.

On peut distinguer parmi
 eux, différentes classes. Les uns,
 connus particulièrement sous le
 nom de Constitutionnels, professent
 un attachement inviolable à la
 constitution décrétée par
 l'Assemblée nationale, sans
 disconvenir que plusieurs de
 ses dispositions particulières
 seroient susceptibles de
 modification: mais ils veulent

en l'aisée subsister toutes les
bases générales, tous les
Principes essentiels.

Les autres, qui se prévalent
Spécialement du titre de
Monarchiens, voudroient qu'on
substituât aux anciens états
généraux, un corps législatif
permanent composé d'une haute
chambre, de membres électifs et
à vie, pris parmi les grands &
particuliers, et d'une autre
chambre qui renfermeroit
indistinctement tous les autres
députés. ils ne desirent cet
établissement que comme un
refuge pour leurs crimes et un
théâtre pour leur ambition;
ils esperent y trouver l'impunité
et y jouer un grand rôle.
ce plan qu'on suppose
calqué sur ce qui existe en
Angleterre, quoiqu'il n'y ressem-
-ble aucunement, ne laisseroit
ni forces à la prérogative
royale, ni ressort à l'autorité
du monarque. ce seroit la
plus vicieuse et la plus
tyrannique de toutes les

aristocratiques, puisqu'en réalité elle concentrerait tous les pouvoirs.

Les Républicains et les monarchiens animés les uns contre les autres, par le choc de leurs opinions, ont cependant des principes communs; tous attribuent au Peuple, avec la plénitude de la souveraineté, le droit de changer à son gré, la forme du Gouvernement, tous se soumettent pour déposséder le Roi du pouvoir législatif et le réduire au simple exercice d'un pouvoir exécutif plus ou moins restreint; tous enfin, veulent l'entretien de l'ancienne constitution, la destruction des trois ordres, et la ruine du Gouvernement monarchique: car c'est un principe certain qu'on n'est point monarchique, lorsqu'on n'a aucune part au pouvoir législatif.

Les Royalistes forment donc seuls le parti défenseur de l'autorité légitime, et de la sûreté publique; ce sont

les Seuls qui aient Droit
à la protection De tous les
Souverains ./.

From M. de Castelnau
25. Jan 1792

Decret du Samedi

Samedi 14 Janvier 1792

L'Assemblée nationale déclare infâmes, traites à la Patrie et coupables du crime de lèse-nation, tous ceux d'un pouvoir exécutif tout François qui pourroient prendre quelque part directement, ou indirectement, soit à un congrès dont l'objet seroit d'obtenir la Modification de la constitution Française, soit à une médiation entre la nation Française et les rebelles conjurés contre elle, soit enfin à une composition avec les puissances possédées dans la ci-devant province d'Alsace, qui tendroit à leur rendre, sur notre territoire, quel qu'un des Droits supprimés par l'Assemblée nationale constituante, sans une indemnité conforme aux principes de la Constitution.

L'Assemblée nationale décrète que cette Déclaration sera portée au Roi par une Députation, et qu'il sera invité de la faire connoître aux puissances de l'Europe, en leur annonçant, au nom de la nation Française que, résolu de maintenir la Constitution toute entière ou à peü près avec elle, elle regarde comme ennemi tout prince qui voudroit y porter atteinte.

Decret du 25 Janv.

L'Assemblée Nationale considérant que l'empereur par sa circulaire aux Princes de l'Europe datée du 25 Nov^{bre} 1791, par son dernier traité avec le Roi de Prusse et par sa réponse au Roi des François sur la notification de l'acte constitutionnel, a enfreint le traité de 1756, en cherchant à engager les Puissances étrangères dans une Guerre contre la France; considérant que la nation française ayant juré de ne jamais chercher à porter des changements au gouvernement des autres nations, a le droit de s'attendre à une juste réciprocité et applaudissant à la fermeté avec laquelle le Roi des François a répondu au dernier office de l'Empereur Décrette.

art. 1^{er}. Le Roi sera invité par une députation, à déclarer à l'empereur, qu'il ne peut traiter avec aucune puissance, qu'au nom de la nation française et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Constitution.

2^o. Le Roi sera invité à demander à l'empereur, s'il entend, comme chef de la maison d'Autriche, vivre en bonne intelligence avec la

nation françoise, s'il renouue atous traités
et conventions dirigés contre la souveraineté,
l'indépendance et la sûreté de la nation.

2.^e le Roi sera invité de déclarer à
l'empereur, qu'à défaut par lui de donner
à la nation avant le 1^{er} mars prochain,
une satisfaction pleine et entière sur les
points ci dessus énoncés, son silence
ou toute réponse dilatoire ou évasive seront
regardés comme une déclaration de guerre.

3.^e le Roi sera invité à continuer
de prendre les mesures les plus promptes
et les plus rigoureuses pour que les troupes
françoises entrent en campagne au
premier ordre qui leur sera donné.

1893

From Mrs. M. C. Calver

14. Jan 1792

L'Instruction commence par un Portrait du Roi dans les couleurs les plus désavantageuses. Ensuite vient celui des Ministres.

C^{te} Schulenburg. Homme dont il faut flatter l'amour propre, surtout en qualité de Ministre de la guerre, et comme général. Encore faut-il le louer comme Ministre des affaires étrangères, lui faire envisager qu'il est dangereux de se mêler des affaires de la France.

C^{te} Sulk. La nécessité de faire une alliance avec la France, quelle est plus naturelle que toute autre, et plus intéressante pour la Russie. Faire envisager celle avec l'Empereur comme monstrueuse, entièrement contre les intérêts de la Russie.

C^{te} Alvensleben. (qui est sous le nom de M. de Kniphhausen) Lui faire entrevoir comme un moyen sûr de parvenir à la première place, s'il soutient le parti de la France tel que M. de S... le propose.

Struensee. Lui faire appercevoir le grand avantage du commerce qu'il pourroit faire avec la France, si elle reste

Dans un Etat tranquille.

Général Büschowwerden. Lui faire connoître sa position dangereuse, sur tout si le Roi venoit à manquer subitement, événement auquel les fréquents coups de sang l'expose. Lui assurer une fortune brillante, s'il veut être du parti. Coubler de présents la Comtesse de Lindenau, sa Maîtresse. Assurer à son mari, le Comte de Lindenau, un sort brillant en France.

Comtesse D'Önbost. Lui peindre sa situation extrêmement facheuse en cas d'événemens pour le Roi. Lui assurer une pension très forte pour chaque année que durera la paix : lui observer, que si on faisoit la guerre, le Roi pourroit fort bien vouloir se mettre à la tête de son armée, et que sa chute seroit certaine par là. Lui assurer une retraite aussi honorable que lucrative, en France, en cas d'événement.

Comte Schndorff. Oncle ou parent de la Comtesse D'Önbost, doit être gagné par de l'argent et ses enfans placés. Rien de ce que la corruption peut imaginer n'est oublié.

Général Möllendorff. Lui faire envisager qu'il peut perdre sa réputation et sa gloire en marchant contre la

France ; que ses Troupes seront corrompues, et que cette peste sera rapportée par ses Troupes dans sa Patrie. Le but du tout, est d'empêcher la Cour de Berlin de prendre part aux affaires de France. On voudroit même qu'elle négligea les Intérêts des Princes de l'Empire.

Le Maire de Strasbourg. (Dietrich) doit avoir envoyé quatre à cinq membres du Club des Jacobins pour empêcher la Propagande à Berlin. Ces personnes doivent seconder M. de S... pendant son séjour dans la Capitale.

On a appris au surplus. Que la Baze de l'Instruction de M. de Ségur, est de rompre l'alliance de Berlin avec Vienne, et de la France avec l'Autriche. De proposer de suivre par contre ensemble et de faire tous les avantages possibles à la Prusse, par un traité de Commerce. Il y est même parlé des Pays Bas, pour y entretenir la division et en profiter, avec le tems, à l'avantage de deux parties contractantes.

— ambassadeur de l'Empereur

Le Roi, en l'apprenant a dit au P.^{ce} de Reuss, vous savez ce qu'on vient me proposer : il ne réussira pas ni lui ni personne à nous détruire.

From W. de Latham

1792. 14 Jan